

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME à l'AIR

avril 2003

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale Nationale.

	C.I. Définitives:	C.I. Temporaires:
Cardio.	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Shunt D-G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale	Hypertension artérielle non contrôlée Infarctus récent et angor Péricardite Traitement par anti arythmique ou - bloquant
ORL	Cophose unilatérale Evidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio bilatéral à évaluer par audiométrie Otospongiose opérée	Episode infectieux Polypose nasosinusienne Obstruction tubaire Syndrome vertigineux Perforation tympanique
Pneumo.	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme actif Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opérés Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophthalmo.	Patho. Vasculaire de la rétine, choroïde, papille Kératocône Prothèse ou implant creux	Chirurgie du globe oculaire sur 6 mois, y compris laser Détachement rétinien
Neuro.	Epilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique	Traumatisme crânien grave à évaluer
Psych.	Affection psychiatrique sévère Infirmité motrice cérébrale Ethylisme chronique	Tt antidépresseur, anxiolytique, neuroleptique, hypnogène Alcoolisation aiguë
Hémato.	Pathologies graves de la crase sanguine à évaluer	
Gynéco		Grossesse
Dentaire		Caries non traitées
Métabol.	Diabète tt par insuline, sulfamides, acarbose ou non équilibré Troubles métaboliques ou	Tétanie / Spasmophilie endocriniens sévères
Dermato	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives Selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
Gastro-Entéro	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
La reprise de la plongée après un accident de décompression, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou Diplômé de Médecine Subaquatique ; ce certificat médical devra être visé par le Président de la Commission Médicale Régionale.		